



Rapport moral de la Présidente AG 2020

Le 12 avril 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Malgré la situation sanitaire actuelle que nous traversons avec un nouveau confinement, notre AG peut se tenir en présentiel conformément aux dispositions légales et règlementaires.

Avant de prendre une autre décision, nous avons pris attache avec la préfecture de l'Ain qui confirme que les AG peuvent avoir lieu dès lors qu'elles ne peuvent avoir lieu à distance pour une raison particulière.

Pour rappel, l'an dernier, nous avons organisé notre Assemblée Générale en distanciel : présence de 5 adhérents et d'ailleurs il nous a été impossible d'authentifier un membre présent. Malgré plusieurs appels à l'identification et sans réponse, nous avons dû retirer le numéro de connexion

Conformément à nos statuts l'AG se doit de se réunir mais surtout, cette année nous sommes en AG électorale. Il était impossible d'assurer un vote équitable en audiovisuel, et en respectant nos statuts.

Ainsi, nos statuts prévoient que les membres sont élus pour un mandat de six ans. Les membres du CA qui se sont re-présentés ont été élus le 24 mars 2015 nous devons répondre à cette exigence statutaire.

Nous nous réunissons donc en présentiel, en respectant les gestes barrières. L'assemblée générale est un moment important de la vie démocratique, qui participe en outre au dynamisme de notre Organisation Professionnelle. Elle permet par ailleurs de valider les différents rapports relatifs à l'année écoulée. Autre obligation : cette année, nous avons déposé notre dossier de représentativité. Nous nous devons d'avoir des comptes validés par notre Assemblée Générale pour compléter le rapport de notre Commissaire aux Comptes qui s'exprimera tout à l'heure.

Le cœur de cette Assemblée Générale battra au rythme des événements 2020 et surtout par ce qui préoccupe la majorité d'entre nous : la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 depuis un an maintenant.

Depuis le 15 mars 2020, nos entreprises ont pour la plupart dû cesser toute activité. Durant cette période et encore aujourd'hui, nous sommes mobilisés pour vous accompagner durant cette crise. Notre Conseil d'Administration et l'ensemble de nos collaboratrices s'est mobilisé pour répondre à vos demandes, écouter vos inquiétudes, vous conseiller et évidemment pour préparer la reprise. C'est ainsi que Marianne PETIT, Sophie CHAUVEAU, Sabina GILLET, Angélique CECILLON et Agnès GILLET nous ont accompagné pour remplir le rôle qui est le nôtre : vous accompagner. Isabelle RIGAUD est depuis le 08 mars dernier en formation TP Gestionnaire de paie pour une future reconversion professionnelle.

L'une des actions majoritaires du SNPCC dans le cadre de la crise sanitaire a été la rédaction par plus de 80 professionnels de nos métiers de guide de reprise des métiers du chien et du chat. Ce livret reprenait des demandes spécifiques par métiers selon un protocole sanitaire strict. De nombreuses demandes de modifications ont été faites par les services de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP). A chaque demande nous réunissions un groupe de travail pour travailler la version modifiée et transmettre les éléments à notre graphiste. Chaque membre du CA a pris en main un groupe spécifique métier : toiletteur, éleveurs, éducateurs et promeneurs, pension-petsitter, dresseur, musher ! Tous se sont mobilisés. Il est toujours délicat de mettre en avant certaines personnes, néanmoins, ces travaux ont

conduit certains d'entre nous à travailler sans relâche et je tiens à remercier particulièrement Anne-Sophie AVOCAT, Sandie BETHAZ mais également notre prestataire Nadine CHARY car nous avons dû échanger y compris le week-end, samedi et dimanche compris, dans des horaires souvent « hors du raisonnable ».

Le guide a été validé et diffusé aux professionnels en grand nombre !

Si toutes les restrictions liées au COVID-19 s'étaient arrêtés lors de la validation du guide... Mais non, en octobre, un nouveau confinement est annoncé avec, encore une fois, nos métiers dans l'incapacité de travailler.

Dans un premier temps, nous avons bataillé et obtenu le 02 novembre l'inscription des entreprises de garde avec ou sans hébergement pour animaux de compagnie sur la liste des entreprises S1 bis. Cette liste permettra aux entreprises des secteurs dépendant du tourisme de toucher le fonds de solidarité hors période de confinement, et jusqu'à 10 000€ par mois.

Durant ce second confinement, un nouveau problème a émergé. Nous avons consacré quatre pages à ce point dans la revue 107 de l'année 2020, néanmoins, faisons un léger retour en arrière. Durant le deuxième confinement, les toiletteurs, considérés comme des entreprises non essentielles doivent fermer et toucheront le fonds de solidarité en tant qu'entreprise fermée administrativement soit jusqu'à 10 000€ par mois. Situation une nouvelle fois injuste mais écrite clairement dans le décret. C'est là qu'une organisation professionnelle non représentative a décidé de prendre contact avec les préfetures de chaque département en argumentant le fait que les entreprises de toilettage dépendaient de la grande distribution et des magasins spécialisés et devaient donc pouvoir ouvrir sous forme de « click and collect ». Plusieurs préfetures ont été abusées et ont donné des autorisations d'ouverture quand le décret l'interdisait... Situation ubuesque, injuste et triste. Le « click and collect » n'était pas possible pour les services... Les toiletteuses à domicile étaient laissées sur le carreau. Dans certains départements des préfetures autorisaient, dans d'autres elles le refusaient. Une iniquité totale a été orchestrée.

Sans anticiper sur l'année 2021, et pour ce troisième confinement, le SNPCC a demandé et obtenu une dérogation nationale auprès du Ministre délégué aux TPE-PME, Alain GRISET. Les toiletteurs en salon peuvent travailler (sans ouvrir !) en appliquant le principe du « je dépose, je récupère » en accueillant à l'extérieur, un client à la fois.

Cette dérogation incluait également les éducateurs-comportementalistes pour lesquels nous avons mis en avant le fait qu'ils travaillaient en extérieur. Ainsi, il a été convenu que ces derniers puissent travailler en extérieur, en respectant les jauges autorisées et les gestes barrières.

Plus délicat, nous avons demandé à ce que les mushers puissent être dans la liste S1bis comme impactés par l'absence de tourisme, mais également les handlers et dresseurs, totalement impactés par l'absence de concours.

Quant aux éleveurs, la nouvelle est tombée ce 09 avril 2021, les clients peuvent se déplacer pour venir chercher leur chiot ou chaton déjà réservé.

Nous ne lâchons rien, pensons à chacun d'entre vous, et nous mobilisons. Tout n'arrive pas en un jour, mais l'important est de toujours essayer.

Dans le cadre de toutes les actions concernant la formation professionnelle que nous conduisons pour nos professions, le SNPCC a, cette année :

- Inscription du BTM Toiletté canin et félin au RNCP
- Début des travaux pour le CQP Assistant Toiletté

Cette année « COVID-19 » a bousculé beaucoup de choses et nous avons dû nous adapter pour que nos jeunes passent leur examen.

Comme nous vous l'annoncions le BTM Toiletté canin et félin est arrivé à la fin de sa phase dite expérimentale, et son enregistrement au RNCP a pu être fait lors de la commission du 14 octobre. L'enregistrement au RNCP via les nouvelles modalités de France Compétences a nécessité des ajustements qui ont entraîné plusieurs modifications pour le référentiel de formation afin que les organismes de formations puissent former les jeunes conformément à ce nouveau référentiel. Ainsi, les organismes de formation peuvent proposer cette certification en contrat d'apprentissage et non plus en contrat de professionnalisation comme c'était le cas jusqu'à présent.

Cette année, nos centres de formation annoncent plus de 200 jeunes en formation par la voie de l'apprentissage.

Assur' Chiot-Chaton et les LABELS : 497 portées ont fait l'objet d'une demande de label. Ce chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes et plus de 80% des demandes de labels validées sont des labels OR. L'année 2020 a marqué une augmentation du nombre de professionnels dans le programme, et surtout une augmentation conséquente du nombre d'activations par trimestre.

Nouveauté de l'année 2020, le lancement du programme Assur'ChienChat qui est ouvert pour chaque professionnel du chien et du chat ainsi que pour les associations de protection animale. Ce programme vous permet de proposer à vos clients une assurance gratuite de trois mois et de toucher 5€ par animal âgé de moins de sept ans s'il n'est pas déjà inscrit dans le programme via Assur'ChiotChaton, si vous êtes adhérents au SNPCC ! N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour plus d'informations à ce sujet !

L'année 2020 a également vu la médiation continuer sa progression. Yves LEGEAY médiateur de la consommation auprès du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat traite avec ardeur, conviction et passion les dossiers. Le nombre de demandes initiales augmente chaque année, et en 2020 se sont 80 demandes initiales de la part des clients qui ont été reçues. De ces demandes, 56 médiations ont été traitées. Pour votre information, le nombre de dossiers engagés en 2021 est déjà quasiment égal aux chiffres de 2020. Il convient donc de souligner l'efficacité de ce moyen d'échanges entre le professionnel et son client afin de ramener le dialogue souvent stérile en début d'action. A ce titre, nous rappelons que la désignation d'un médiateur est une obligation légale pour tout professionnel. L'obligation de contractualiser a un coût, inclus dans l'adhésion pour les adhérents SNPCC. Le traitement d'une médiation, si elle est gratuite pour le client, est à la charge financière du professionnel. Cette prise en charge financière est également incluse dans l'adhésion SNPCC.

L'année dernière nous vous informions du passage des OPCA en OPCO, en date du 11 avril 2019.

OPCO EP est l'interlocuteur de la formation de nos salariés et apprentis. Pour rappel, nous pilotons désormais notre propre outil, aux côtés des partenaires sociaux ! Je siège avec un mandat CNAMS pour l'U2P au Bureau et Conseil d'Administration, ainsi que diverses commissions ou comités de suivi. J'assume depuis l'année 2020 la présidence paritaire (Présidente Anne-Marie LEBIS -FO- pour le collège salarié ; Vice-Présidente Anne-Marie LE ROUEIL -U2P- pour le collège employeur). Depuis ce 11 mars 2021 l'alternance qui prévaut dans les organismes paritaires fait que je suis Présidente via l'U2P.

Si vous n'avez pas encore eu d'échanges avec l'OPCO EP et que vous avez un doute, nous vous invitons à vous rapprocher de leurs services au 0 970 839 838. Pour rappel, toutes nos entreprises dépendent de l'OPCO EP et doivent s'enregistrer auprès de cet organisme !

L'OPCO EP est votre interlocuteur unique en ce qui concerne le traitement des contrats d'apprentissage.

Cette année 2020 a également été marquée par l'annulation du Championnat de France de Toilettage car les conditions sanitaires ne permettaient pas d'organiser cette édition. Cela a représenté un travail de préparation, ceci étant, nous avons inscrit la nouvelle édition en croisant les doigts comme se déroulant les 06 et 07 novembre 2021 à St Maurice de Beynost.

En ce qui concerne notre centre de formation, le CNFPRO est depuis le 30 avril géré par Anne Sophie AVOCAT. Le développement des formations tant en présentiel qu'à distance a permis une augmentation du nombre de formations et de stagiaires puisqu'en 2019 nous avons organisés 30 formations pour 226 stagiaires et 46 formations en 2020 pour 420 stagiaires. De nouvelles formations voient le jour régulièrement et le succès est au rendez-vous !

Le SNPCC clôture son année 2020 comme ayant participé à 301 réunions et tables de travail.

Mais surtout, le SNPCC affiche 2 286 adhérents au 31 décembre 2020.

Et comme une bonne nouvelle en appelle une autre, à ce jour nous affichons 2 312 adhérents à jour de cotisation 2021. Nos actions, notre motivation, mais surtout la confiance qui nous est apportée est sans faille et en progression constante. Merci, merci à toutes et à tous pour cela.

Nous sommes dans un pays démocratique, chacun est libre de choisir avec qui il souhaite se faire accompagner ou pas pour accomplir les missions qui sont les siennes.

Dans le rapport moral de la Présidente, il y a le mot « moral ».

Cette année qui vient de s'écouler et celle qui est en cours a permis de nouvelles et belles aventures. Il a fallu faire preuve de solidarité, les uns envers les autres, se découvrir parfois. Accepter les remarques, les coups bas, les attaques d'une injustice profonde et ne penser qu'aux messages de soutien et de remerciements. Jamais aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer l'an dernier que nous soyons encore dans cette situation. Une situation qui m'a conduit à prendre souvent très rapidement des décisions au fil des informations qui me parvenaient. Si certains ont pu être blessés, je m'en excuse auprès d'eux.

Parfois le soir, nous avons des doutes, et le matin, nous nous réveillions avec des certitudes. Je dis « nous » et je m'adresse aux membres de notre Conseil d'Administration car vous étiez nombreux à vous investir totalement. L'unité de notre Conseil d'Administration est une priorité afin de pouvoir échanger sur nos divergences en toute sérénité.

Cher adhérent, Chère adhérente, Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez depuis si longtemps. Pour la petite histoire, aujourd'hui est un anniversaire. Cela fait 20 ans cette année que des membres de notre Conseil d'Administration, absents aujourd'hui, m'ont demandé de prendre la Présidence.

Ce poste, je l'occupe toujours avec toute la passion qui m'anime et cette volonté de mettre en avant tous les métiers que nous représentons, notre professionnalisme, notre engagement. Lorsque je regarde 20 ans en arrière, je me dis : « que de chemin parcouru ».

Unis, nous sommes plus forts. Unis, nous serons une force positive...

Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal. C'est le courage de continuer qui compte. » Winston CHURCHILL

Anne-Marie LE ROUEIL
Présidente SNPCC

Je vous remercie de votre attention et vous propose la résolution suivante : « L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos du 31 décembre 2020 ».

Première résolution : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos du 31 décembre 2020.

Deuxième résolution : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport d'activité, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution du mandat du secrétaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Troisième résolution : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport financier de la trésorière, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat à la trésorière pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Quatrième résolution : L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le résultat 2020 en report à nouveau.

